



INSTALLATION DE PAYSAN-NE-S, POUR UNE AGRICULTURE VIVANTE !

La population agricole ne cesse de diminuer. Un départ à la retraite sur deux voit la ferme partir à l'agrandissement. Le mécanisme n'est pas nouveau mais il devient de plus en plus préoccupant : plus de la moitié des chef-fe-s d'exploitation français-e-s seront en âge de partir à la retraite dans les dix prochaines années.

En parallèle, nombreux-ses sont les jeunes et moins jeunes qui souhaitent s'installer, avec des projets de vie mûris et variés. Mais ceux-ci se retrouvent souvent confronté-e-s à la difficulté de reprendre des fermes trop capitalisées, trop spécialisées ou encore trop grandes. A cela s'ajoutent les politiques d'installation inadaptées : seulement un tiers des installations se fait suivant le parcours dit « aidé », c'est à dire avec Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) !

La Confédération paysanne n'a cessé de se battre pour des politiques qui permettent l'installation de nouveaux agriculteurs et de nouvelles agricultrices. Elle se bat également pour la reconnaissance d'autres formes d'installations qui, avec souvent peu d'investissements, intègrent la règle de base de la transmissibilité des fermes : ne pas trop s'agrandir ou investir pour que quelqu'un-e



puisse un jour reprendre ! Cette notion est au cœur de l'agriculture paysanne défendue par la Confédération paysanne, et c'est une réponse centrale aux enjeux actuels. Le travail mis en place au sein de la Fadem¹ et de réseaux proches permet d'accompagner de nombreuses installations en agriculture, même sans l'obtention de DJA.

Suite au travail de la Confédération paysanne, le ministre de l'Agriculture a ouvert, de 2012 à 2014, des Assises de l'installation, chantier de révision de l'ensemble de la politique à

l'installation. Plusieurs revendications de la Confédération paysanne ont été entendues : reconnaissance de l'installation progressive dans la DJA, accès facilité au statut d'agriculteur... Mais d'autres non, comme si le manque d'installations arrangeaient une partie des agriculteurs-trices souhaitant s'agrandir sans limite, avec l'accord du ministère.

¹ Encadré page 4

POUR UNE POLITIQUE AMBITIEUSE DE L'INSTALLATION



Photo © - Mathieu Estinger

Les chiffres sont accablants et prouvent par eux-mêmes l'échec de la politique actuelle. Il faut aller plus loin pour répondre aux enjeux forts pour le maintien de paysan-ne-s nombreux-ses, par une politique ambitieuse.

GOVERNANCE DES POLITIQUES À L'INSTALLATION

Les avancées récentes en termes de pluralisme dans la gestion de la politique à l'installation, comme la mise en place des Comités Nationaux et Régionaux à l'Installation Transmission (CNIT et CRIT) laissent entrevoir un espoir de redresser la barre, en freinant la co-gestion du syndicat Jeunes Agriculteurs et du ministère de l'Agriculture sur ces questions. Mais les mauvaises habitudes sont longues à perdre et de nombreux Points d'Accueil Installation (PAI) agissent encore comme un lieu de recrutement syndical pour les Jeunes Agriculteurs ou pour décourager les projets qui ne rentrent pas dans les clous de l'industrialisation de l'agriculture.

- Aucune structure labellisée dans le cadre de la politique à l'installation ne doit être reconduite si elle n'a pas respecté le cahier des charges !
- Toutes les structures qui accompagnent des candidats à l'installation doivent être reconnues et l'ensemble des dispositifs financés doivent leur être ouverts.

SUR LE TERRAIN, DANS LES HAUTES-ALPES

Répondant au cahier des charges des PAI, un collectif Conf', ADEAR, Agribio, ouvert à la chambre d'agriculture et au syndicat Jeunes Agriculteurs a candidaté pour gérer le Point Accueil Installation, avec en face un dossier JA. En janvier 2015, réponse de la préfecture : c'est la candidature collective qui a été retenue. Quelques jours après, recul, il faut expliquer aux JA le choix du préfet, comprendre leur colère... Le préfet des Hautes-Alpes craint un désordre public ! S'en suit une série d'échanges dans laquelle interviennent la Conf' PACA, la Conf' nationale et bien sûr le collectif candidat. Finalement, après des mois d'efforts, l'attribution du PAI est confirmée. La Chambre d'agriculture et les JA refusent d'y participer, malgré l'invitation qui leur avait été faite.

Un an après, le PAI est installé dans son bureau dédié à la Chambre d'agriculture, les fonds ont été versés, et une animatrice a été recrutée pour accueillir les paysans en devenir qui affluent !

ACCESSIBILITÉ DES AIDES

Le remplacement de la Surface Minimale à l'Installation (SMI) par l'Activité Minimale d'Assujettissement (AMA) pour l'accès au statut d'agriculteur² facilite grandement la reconnaissance sociale et l'obtention des aides pour de nombreuses petites fermes.

Cependant, la limite d'âge de 40 ans pour bénéficier de la DJA et de soutien pour l'acquittement progressif des cotisations sociales doit être supprimée car elle ne correspond pas à la réalité des installations : en 2014, 35% des installé-e-s avaient plus de 40 ans, s'installant après des études longues, un parcours professionnel fourni, apportant beaucoup au milieu agricole et rural.

Les modalités d'acquisition de la capacité professionnelle ne reconnaissent pas tous les parcours. Les procédures dérogatoires doivent être simplifiées pour valoriser les compétences acquises par le travail, car les validations d'acquis d'expériences restent des procédures lourdes à porter simultanément à une installation.

Les modalités d'installation progressive avec la DJA et d'acquisition progressive de la capacité professionnelle sont de réelles avancées qui permettent de la souplesse pour entrer dans le dispositif. Mais le frein principal à l'aide aux installations progressives reste le seuil du SMIC, qui doit être atteint très rapidement (4 ans !) pour être éligible. Cette barrière se transforme vite en triple peine si un problème arrive : non atteinte des résultats espérés, remboursement des aides... et donc souvent arrêt de l'exploitation !

- Des aides sont nécessaires pour tou-te-s dès le début.
- Des aides à l'actif pour tous les nouveaux-elles installé-e-s !
- Des aides économiques (deuxième pilier) versées à l'ensemble des nouveaux-elles installé-e-s sans critères restrictifs.
- Reconnaissance des espaces de formation aux pratiques paysannes pour obtenir la capacité professionnelle !

² Dans la Loi d'avenir pour l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt de 2014

EMPÊCHER LA CONCENTRATION ET MAINTENIR LA DESTINATION AGRICOLE DES TERRES

10 % des terres quittées par un cédant perdent leur usage agricole ! C'est trop de terres qui partent pour l'artificialisation, poussées par des agriculteurs à la retraite qui préfèrent assurer leur capital. Avec l'agrandissement des fermes qui dominent depuis des années, certains outils ne sont plus transmissibles. 360 000 sont nécessaires en moyenne pour reprendre une exploitation ! Osons le pari de faire d'une exploitation trois fermes ! Et étendons la priorité « Jeunes Agriculteurs » mise en place dans le cadre des rétrocessions Safer, priorité qui concerne uniquement les personnes qui reçoivent une DJA, à tous les nouveaux et nouvelles installé-e-s et aux petites fermes pour les conforter.

- Possibilité de diviser certaines exploitations.
- Mesures renforcées de préservation des terres agricoles.
- Extension de la priorité « Jeunes Agriculteurs » de la Safer à tous les nouveaux et nouvelles installé-e-s et aux petites fermes.
- Renforcement du contrôle des structures pour lutter contre l'agrandissement des fermes.

SUR LE TERRAIN, EN DORDOGNE

Cela se passe dans le Périgord vert, territoire en déprise agricole et humaine. Dans ce village, les jumeaux s'installent avec leur père, encore loin de la retraite. Une question se pose alors : comment dégager des revenus supplémentaires pendant cette période où les deux générations se côtoieront au travail ? En agrandissant pardi ! 160 ha c'est un peu juste ! Et cela tombe très bien ; une ferme d'une vingtaine d'hectares, avec des bâtiments et une maison est justement en vente à proximité. Un jeune couple originaire du département voisin a commencé les démarches et souhaite y créer un élevage de vaches laitières avec transformation en agriculture biologique. Qu'à cela ne tienne ! Les jumeaux feront valoir leur statut de jeunes installés (qui restent « jeunes agriculteurs » et donc prioritaires pendant 5 ans) et d'enfants du pays. La commission cantonale a proposé qu'on leur attribue la ferme, au motif qu'« il y a eu assez d'installations dans le village et qu'on n'a pas besoin d'étrangers » ! Et la Safer de valider une ferme de 180 ha au lieu d'une installation...

STATUT DES FUTUR-E-S ET NOUVEAUX-ELLES INSTALLÉ-E-S

Les formations initiales agricoles, malgré quelques efforts et initiatives marginales, restent peu adaptées à l'apprentissage de pratiques paysannes. La perte d'une année pour le bac pro, de 4 à 3 ans, et la durée du BPREA très courte ne permettent souvent pas d'assimiler les pratiques. Les écoles paysannes, les espaces tests, toutes les formes de stages et autres initiatives doivent être favorisés et reconnus. Le contrat de couverture sociale mis en place dans le cadre du Projet Personnel Professionnalisé n'est pas suffisant pour envisager l'investissement total dans un vrai temps de formation.

Durant toutes les assises de l'installation, la Conf' a réclamé l'installation progressive et aussi l'abandon de la SMI pour l'activité minimale, que nous avons obtenu en partie. Cela a permis aux porteurs de projet de ne plus s'installer en tant que cotisants solidaires, c'est-à-dire sans droits sociaux ni reconnaissance professionnelle ; ce que nous considérons comme une victoire, même si beaucoup de points restent à discuter notamment avec la MSA, en particulier la baisse de plancher de cotisations afin d'avoir une meilleure adéquation entre revenu et cotisation.

- Des droits complets avec des cotisations adaptées au revenu
- Un véritable statut pour les futur-es paysan-ne-s !

ORIENTATION DES AIDES

La mise en place de nouveaux critères de modulation de l'aide DJA soutient plus fortement les projets qui ont le plus besoin d'être aidés (Hors Cadre Familiaux, agro-écologie, valeur ajoutée, zone montagne). Ces critères ne doivent pas être une caution « agro-écologique » à l'agriculture mais bien une façon d'orienter l'avenir de l'agriculture, pour des paysan-ne-s nombreux-ses et des campagnes vivantes !

- Des modulations DJA plus importantes sur des pratiques paysannes pour structurer l'agriculture de demain !



Photo © - Crédit Agricole Bretagne

INCITER À LA TRANSMISSION

Il faut anticiper le départ des cédant-e-s au moins cinq ans à l'avance, mettre en place des déclarations d'intention de cesser l'activité agricole efficaces et obligatoires afin de mettre en relation futur-e-s repreneurs-ses et cédant-e-s. Ces informations doivent être facilement accessibles, pour empêcher les contournements des priorités Safer.

Un encouragement économique à la transmission est envisageable, par exemple en séparant la valeur d'usage de la valeur patrimoniale de l'outil productif. La fiscalité peut être revue pour avantager les ventes de bien à destination de l'installation plutôt que de l'agrandissement de grandes fermes. Une revalorisation des retraites agricoles permettrait également de palier la nécessité de faire son capital en vendant sa ferme.

- Répertoire des paysan-ne-s sur le départ avec inscription obligatoire 5 ans avant, et accessible à tou-te-s.
- Facilités économiques pour favoriser la reprise par des installations.
- Mise en avant des formes de « transmission progressive » par exemple par les stages de reprises.

FAIRE VIVRE LE TISSU RURAL

La majorité des installations se fait en zones rurales où les difficultés d'accès au logement se combinent avec l'accès aux services nécessaires (eau, livraison, équarrissage...). L'Etat doit maintenir des zones rurales vivantes et stopper la casse des services publics qui peut avoir lieu.

- Des aides doivent être mises en place pour permettre aux nouveaux-elles installé-e-s d'avoir accès à un logement.
- Maintien des services publics en zone rurale !

L'HUMAIN AU CŒUR DE LA DÉMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT



Photo © Mathieu Eslinger

La reconnaissance de l'intérêt de l'accompagnement à l'installation et à la transmission avance : on retrouve maintenant ce mot au sein de l'ensemble de la politique d'installation-transmission. Dépasser le simple conseil pour s'intéresser à la personne dans son intégralité est une revendication politique forte de la Confédération paysanne. Préparer un projet de vie ou se préparer à le céder ne peuvent se réduire à des considérations techniques.

Par exemple, la « rentabilité » de la structure reprise par l'installé-e est une donnée importante, mais pas forcément prioritaire à la recherche de qualité de vie et de sens des porteurs-euses de projet dans une installation. Les peurs de s'installer aujourd'hui restent nombreuses : se retrouver fixé alors que tout nous pousse à plus de mobilité, faire un choix très long terme, arriver dans une zone rurale où la population est souvent vieillissante, le risque à prendre... L'accompagnement est alors nécessaire et peut permettre d'inventer

de nouvelles formes qui correspondent à des attentes nouvelles. La transmission familiale classique ne permet pas de répondre aux besoins de transmission, trop d'exploitation étant sans repreneurs familiaux !

De la même façon pour les cédant-e-s, l'accompagnement est la seule réponse à la difficulté d'accepter que des personnes reprennent en faisant d'autres choix, et à celle de perdre l'identité d'un lieu sur lequel on a investi beaucoup...

Cet accompagnement individuel s'articule avec un besoin d'accompagnement collectif permettant de créer des espaces de rencontres, indispensables pour créer la confiance entre les cédant-e-s et les repreneurs-euses.

- Le financement des structures et du temps d'accompagnement pour l'installation et la transmission est aujourd'hui indispensable pour assurer la pérennité des projets d'installation.

QU'ENTEND-ON PAR ACCOMPAGNEMENT ? :

- un cadre réciproque de confidentialité, d'impartialité, de neutralité, d'écoute et de respect de l'altérité ;
- un engagement pour servir le développement du projet de l'accompagné-e, dans le respect de l'adéquation avec son projet de vie, et non pour le guider vers un modèle de projet standardisé ;
- une individualisation des pratiques pour laisser le temps nécessaire à la personne pour avancer ;
- un objectif d'autonomisation du porteur de projet vis-à-vis de la structure accompagnatrice (processus de formation) et d'intégration dans un réseau de pairs ;
- un accompagnement qui s'inscrit dans le temps et dans la progressivité, durant les phases de diagnostic, de mise en place et de suivi, en s'assurant de la mise en relation de l'accompagné-e dans un réseau de pairs.



VOUS VOULEZ DEVENIR PAYSAN ? TRANSMETTRE VOTRE FERME ?

Les associations de la Fodear peuvent vous accompagner

Pour mettre en œuvre le projet d'Agriculture paysanne, les paysan-ne-s de la Conf' ont créé les Adear (Associations pour le développement de l'emploi agricole et rural). La Fodear regroupe aujourd'hui plus de 60 associations réparties sur l'ensemble du territoire.

Un accompagnement global

Les Adear accompagnent les futur-e-s paysan-ne-s et permettent d'anticiper la transmission des fermes quel que soit l'état d'avancement des projets. Différentes formules sont proposées mais toujours avec une approche de la globalité du projet, prenant en compte les implications personnelles autant que techniques.

Des partages d'expérience

Les paysan-ne-s des Adear proposent des tutorats pour vous appuyer au cours des différentes étapes de votre projet. Des accompagnements et formations en collectif sont aussi réalisés pour partager avec d'autres porteurs de projet ou d'autres cédants.

Pour plus d'info et pour localiser l'Adear la plus proche de chez vous : www.jeminstallepaysan.org, et <http://www.agriculturepaysanne.org/transmettre-sa-ferme> pour retrouver le guide « des idées pour transmettre sa ferme ».

